

**AVENANT A L'ACCORD DE CONSORTIUM MAGEST**

**ENTRE**

**le Grand Port Maritime de Bordeaux**

Etablissement Public de l'Etat

Situé 152, quai de Bacalan, CS 41320, 33082 Bordeaux cedex

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Christophe Masson

Ci-après désigné «GPMB»

**ET :**

**le Syndicat Mixte pour le développement durable de l'estuaire**

Etablissement Public territorial de Bassin

Situé 12 rue Saint Simon, 33390 Blaye

Représenté par son président, Monsieur Dominique Bussereau

Ci-après désigné indifféremment «SMIDDEST» ou «EPTB Estuaire»

**ET :**

**le Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne**

Etablissement Public territorial de Bassin

Situé 61 rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse

Représenté par son président, Monsieur Jacques Bilirit

Ci-après désigné indifféremment «SMEAG» ou «EPTB Garonne»

**ET :**

**l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)**

Etablissement Public territorial de Bassin

Situé 24250 Castelnaud la Chapelle

Représenté par son président, Monsieur Bernard Cazeau

Ci-après désigné indifféremment «EPIDOR» ou «EPTB Dordogne»

Le GPMB, l'EPTB Garonne, l'EPTB Dordogne et l'EPTB Estuaire sont ci-après désignés collectivement par les «GESTIONNAIRES»

**De première part,**

**ET :**

**l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

Etablissement Public à caractère administratif,

Située 90 rue du Férétra, 31078 Toulouse cedex 4

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent Bergeot,

Ci-après dénommée «L'AGENCE»

**ET :**

**EDF - Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais**

Société Anonyme

Situé BP 27, 33820 Saint-Ciers sur Gironde

Représenté par son directeur, Monsieur Etienne Dutheil,

Ci-après dénommé «CNPE»

**ET :**

**la Communauté urbaine de Bordeaux**

Etablissement Public de coopération Intercommunale

Situé Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex

Représenté par son président, Monsieur

Ci-après désignée par «CUB»,

**De deuxième part,**

Les GESTIONNAIRES, l'AGENCE, la CNPE et la CUB sont ci-après collectivement désignés par les «PARTENAIRES FINANCIERS»

**ET :**

**l'Université de Bordeaux**

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Située 35 Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Représentée par son Administrateur Provisoire, Monsieur Jean-Louis Nembrini

Ci-après désignée par «UB»,

**ET :**

**le Centre National de la Recherche Scientifique**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris, représenté par son président, Monsieur Alain Fuchs, lequel a délégué sa signature à Monsieur Christophe Giraud, délégué régional Aquitaine, sis Esplanade des Arts et Métiers, BP 105, 33402 Talence cedex,

Par avenant signé le 7 janvier 2013, à la convention de Délégation Globale de Gestion concernant l'UMR 5255 Institut des Sciences Moléculaire (ISM) et l'UMR 5805 Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) signée le 17 janvier 2012, le CNRS donne mandat de signature des contrats de recherche et de prestation à UB1.

L'UB1 et le CNRS sont ci-après collectivement désignés par les «ETABLISSEMENTS»

Les ETABLISSEMENTS agissant tant en leur nom qu'au nom et pour le compte du laboratoire Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux, ci-après désigné par «EPOC»,

**ET :**

**l'Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine**

Association loi 1901

Située Centre Condorcet, 162 avenue A. Schweitzer, CS 60040, 33608 Pessac cedex

Représentée par son président, Monsieur Jean-François CledeI

Ci-après désignée «ADERA»

L'UB1 et l'ADERA agissant tant en leur nom qu'au nom et pour le compte de la cellule de transfert de technologie G.E.O. Transfert adossée au laboratoire EPOC (ci-après dénommée «GEOTRANSFERT»).

**ET :**

**l'Institut Français de Recherche pour L'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Situé au 155 rue Jean-Jacques Rousseau, 92138 Issy-les-Moulineaux cedex,

Représenté par son Président-Directeur Général, Monsieur François Jacq, ou son délégué,

Ci-après désigné «IFREMER»

**ET :**

**l'Institut national français de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture**

Etablissement public à caractère scientifique et technologique

Situé 1 rue Pierre-Gilles de Gennes, CS 10030, 92761 Antony cedex,

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Roger Genet,

Ci-après désigné le «IRSTEA»

Les ETABLISSEMENTS, l'IFREMER, le CEMAGREF et l'ADERA sont ci-après collectivement désignés par les «PARTENAIRES SCIENTIFIQUES»

**De troisième part,**

**ET :**

**le Conseil Régional d'Aquitaine**

Collectivité Territoriale

Située 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux cedex

Représentée par son président, Monsieur Alain Rousset,

Ci-après dénommée «REGION AQUITAINE»

**ET :**

**le Conseil Général de la Gironde**

Collectivité Territoriale

Située Esplanade Charles de Gaulle, 33074 Bordeaux cedex

Représentée par son président, Monsieur Philippe Madrelle

Ci-après dénommée «DEPARTEMENT DE GIRONDE»

**De quatrième part,**

La REGION AQUITAINE et le DEPARTEMENT DE LA GIRONDE sont ci-après collectivement désignés par les «COLLECTIVITES»

Les PARTENAIRES FINANCIERS, les PARTENAIRES SCIENTIFIQUES et les COLLECTIVITES sont ci-après désignés individuellement par la «partie» ou collectivement par les «parties».

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIVRA :**

Les parties ont signé en 2011 un accord de consortium (ci-après désigné «accord») portant sur le réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuarien Garonne-Dordogne-Gironde dénommé MAGEST (MAREL GIRONDE ESTUAIRE).

En application des dispositions des articles 2 et 11 du décret n° 2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, l'UB1 cesse d'exister en tant que personne morale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. A compter de cette date, l'Université de Bordeaux se substitue aux universités Bordeaux-I, II (UBxS) et IV regroupées au sein de ce nouvel établissement. Les droits et obligations de l'UB1 sont ainsi automatiquement transférés à l'Université de Bordeaux.

**CECI ETANT EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet du présent avenant**

L'avenant a pour objet de prolonger la durée de l'accord.

**Article 2 - Entrée en vigueur de l'avenant**

L'avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et entend prolonger l'accord pour une durée de deux (2) ans soit jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 3 - Dispositions finales**

Les dispositions de l'accord non modifiées par l'avenant demeurent inchangées et restent en vigueur entre les parties.

Les dispositions de l'avenant complètent les dispositions précédentes, les parties entendant en outre que l'avenant et ses annexes s'incorporent à l'accord pour en faire un tout indivisible.

Fait en treize (13) exemplaires originaux

**P/le Grand Port Maritime de Bordeaux**

le Directeur Général,

Christophe Masson

**P/le Syndicat Mixte pour le développement durable de l'estuaire**

le président,

Dominique Bussereau

**P/le Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne**

le président,

Jacques Bilirit

**P/l'établissement public  
interdépartemental de la Dordogne**

le président,

Bernard Cazeau

**P/EDF**

le directeur,

Etienne Dutheil

**P/l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

le Directeur Général,

Laurent Bergeot

**P/la Communauté urbaine de Bordeaux**

le président,

**P/le Conseil Général de la Gironde**

le président,

Philippe Madrelle

**P/le Conseil Régional d'Aquitaine**

le président,

Alain Rousset

**P/l'Université de Bordeaux**

l'administrateur provisoire,

Jean-Louis Nembrini

**P/IFREMER**

le Président Directeur Général,

François Jacq

**P/IRSTEA**

le Directeur Général,

Roger Genet

**P/ADERA**

le président,

Jean-François CledeI